



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

structures administratives

Question écrite n° 26149

Texte de la question

M. Jérôme Chartier appelle l'attention de M. le secrétaire d'État aux relations avec le Parlement sur l'existence des observatoires, organismes, conseils et dispositifs assimilés qui existent sous la responsabilité totale ou partagée des administrations dont il assume la charge. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer précisément, sous forme d'un tableau, le nom de l'organisme, son objet, la rémunération et ses membres, les fonctionnaires mis à sa disposition pour son fonctionnement ainsi qu'une évaluation financière rapide et globale des moyens matériels qu'il utilise pour son fonctionnement ou son rayonnement.

Texte de la réponse

Le secrétariat d'État aux relations avec le Parlement, porte-parole du Gouvernement, n'a la responsabilité d'aucune administration et ne gère aucun organisme. Il est lui-même rattaché aux services du Premier ministre pour sa gestion. La mise en place d'observatoires ad hoc ayant pour but de mobiliser des capacités d'expertise au profit des ministres et de leurs administrations, il revient aux ministères concernés de procéder à des évaluations régulières des travaux produits par ces organismes. Conscient des coûts générés par ces structures, le Gouvernement s'est donné les moyens de remédier à cette situation par la loi n° 2003-591 du 2 juillet 2003 habilitant le Gouvernement à simplifier le droit. L'article 2 de cette loi habilite le Gouvernement à « simplifier la composition et le fonctionnement des commissions administratives et réduire le nombre des commissions à caractère consultatif ». C'est ainsi qu'au terme d'un processus d'évaluation mené par chaque ministère une ordonnance sera prise, début 2004, pour adapter le nombre et les missions de ces organismes.

Données clés

Auteur : [M. Jérôme Chartier](#)

Circonscription : Val-d'Oise (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 26149

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : relations avec le Parlement

Ministère attributaire : relations avec le Parlement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 octobre 2003, page 7781

Réponse publiée le : 1er décembre 2003, page 9246